



Instructions de course

Nom de l'épreuve : **LA JOLIE MANTAISE**
Dates complètes : **16 Septembre 2018**
Lieu : **MANTES LA JOLIE (Ile aux Dames)**
Grade : **5 A**
Autorité organisatrice: **A.S.Mantaise Voile (Club 78044)**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- Les **Règles** telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile 2017/2020**
- Le règlement de la classe **HN2017** (DOC H106)

2. AVIS AUX CONCURRENTS

2.1 Le tableau d'affichage officiel est placé sur le club house.

Les modifications aux instructions de course et aux présentes annexes seront affichées au moins 20 minutes avant le signal d'avertissement de la course où elles prendront effet; dans ce cas, le pavillon «L» sera envoyé sur le mat de pavillonnerie à terre.

2.2 Les avis seront également mis en ligne sur le site du club.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. EMBLACEMENT DU MÂT DE PAVILLONS A TERRE

4.1 Le mât de pavillon à terre est situé devant l'ancienne cabine de pointage près de la berge.

4.2 Délai minimum entre l'amenée de l'Aperçu à terre et le signal d'avertissement: 10mn.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Programme des courses :

3 courses sont prévues selon les conditions météo.

5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est 10H30.

- 5.3** Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4** Le Heure limite du signal d'avertissement de la dernière course du jour : 15h30
La remise du palmarès est prévue vers 17h30.

6 Définition des pavillons de classe

Pour un seul groupe de départ le pavillon de classe sera blanc.

Le comité de course pourra décider la formation de deux groupes de départ en fonction du nombre de bateaux participants.

Dans ce cas le pavillon du groupe 1 sera le pavillon «Corsaire » et le pavillon du groupe 2 sera blanc.

La répartition des groupes sera indiquée lors du briefing et affiché sur le tableau officiel.

7 Définition de l'emplacement des zones de course

La zone de course comprend le bras mort, à partir du club, jusqu'au PK 112 de la seine et du PK 112 jusqu'au PK 115 du bras commercial de la Seine.

8 Parcours

8.1 Description des parcours

1ere Course :

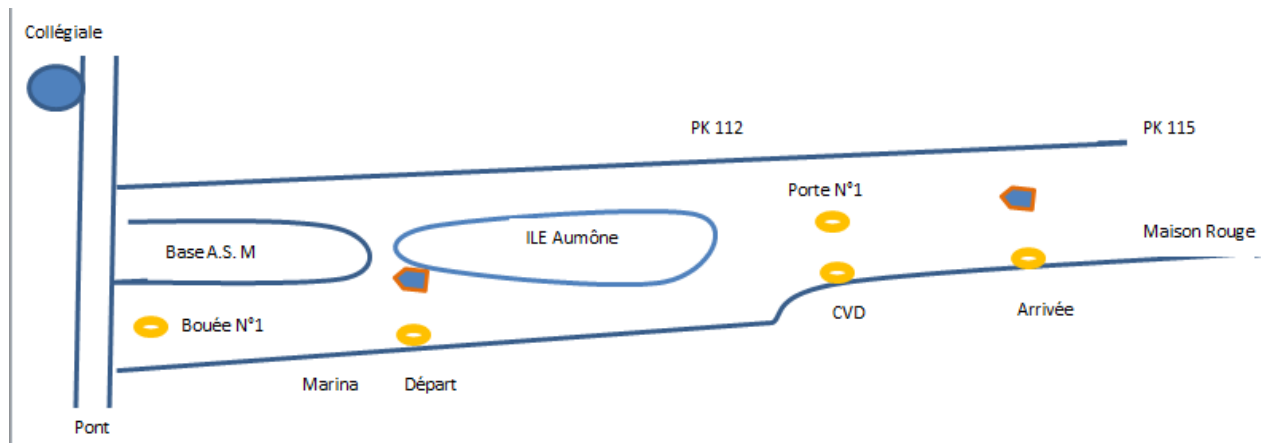
Parcours N° 1 :

Départ, Bouée N°1 (en amont du club), Porte N°1, Arrivée.

La bouée N°1 est laissée à bâbord.

Parcours N° 2 :

Départ, Porte N°1, Arrivée.



2ème Course :

Parcours N°1 :

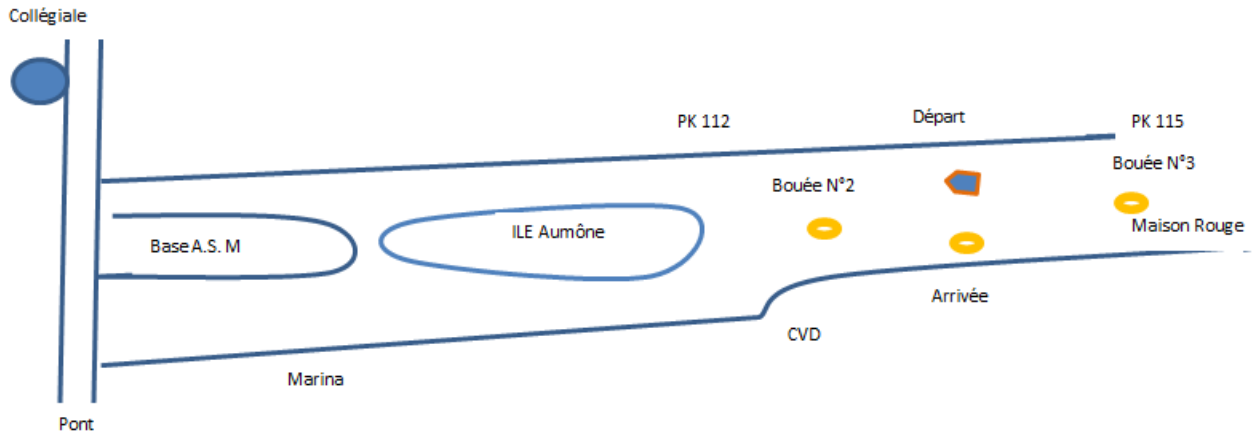
Départ, Bouée N°2, Bouée n° 3, Arrivée.

Les bouées 2 ou 3 sont à laisser à bâbord.

Parcours N°2 :

Départ, Bouée N°3, Bouée n° 2, Arrivée.

Les bouées 2 ou 3 sont à laisser à bâbord.



3ème Course :

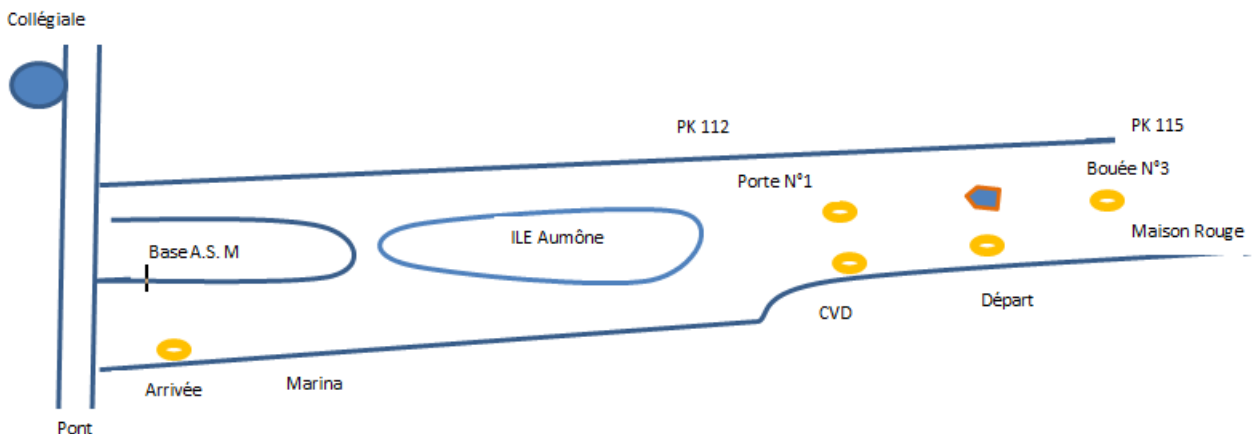
Parcours N°1 :

Départ, Bouée N°3 (en aval de maison rouge), Porte N°1, Arrivée.

La bouée N°3 est laissée à bâbord.

Parcours N°2 :

Départ, Porte N°1, Arrivée.



Un pointage officiel pourra être effectué aux portes n°1 et n°2. En cas d'arrêt de la course par l'envoi d'un pavillon FFV, l'ordre de pointage au passage de la dernière porte servira d'ordre d'arrivée officiel.

8.2 Signal identifiant le parcours à effectuer

Le numéro du parcours sera affiché sur le bateau Comité.

9 MARQUES

9.1 Définition des marques de parcours et de dégagement

Les bouées n°1 , 2 et 3 sont des bouées cylindriques jaunes.

Les bouées des portes n°1 et 2 sont des bouées cylindriques blanches.

10 Procédure de départ : en 5 minutes

- 5 mn : envoi du pavillon de classe
- 4 mn : envoi du pavillon P ou I ou Z ou Noir
- 1 mn : affalé du pavillon P ou I ou Z ou Noir
- 0 mn : affalé du pavillon de classe.

Dans le cas où deux groupes seraient créés, le signal d'avertissement du deuxième groupe sera envoyé deux minutes après le départ du premier groupe.

11 LE DEPART

11.1 Définition de la ligne de départ

Elle est définie par le mat du bateau comité portant un pavillon orange et le côté parcours d'une bouée cylindrique jaune surmontée d'un pavillon orange.

11.2 Délai pour prendre le départ : 4 minutes

13 L'ARRIVEE.

13.1 Définition de la ligne d'arrivée

Elle est définie par le mat du bateau comité portant un pavillon orange et le côté parcours d'une bouée cylindrique jaune surmontée d'un pavillon bleu.

14 SYSTEME DE PENALITE

La règle 44 des RCV est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

La règle P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

La règle P2.3 ne s'applique pas et la règle P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

15 TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 Temps limite pour finir après l'arrivée du premier

30 minutes en temps compensé après l'arrivée du premier.

16 RECLAMATIONS ET DEMANDE DE REPARATION.

16.1 Délai de dépôt de réclamation

30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de la dernière course (en fonction de la météo le Comité de course peut décider de modifier ce temps limite, affichage sur le tableau officiel).

16.2 Emplacement du local du comité de réclamation

Dans le club House

17.1 Classement

Application du système de Points à Minima (Annexe A 4.1 des RCV).
Le classement sera effectué sur le nombre de courses validées.

17.3 Nombres de courses

Une course est nécessaire pour valider l'épreuve

17.4 Système de calcul du temps compensé : Temps sur temps

20. SECURITE SUR LE PLAN D'EAU

Il est rappelé que les bateaux de commerce – péniches, barges et autres - sont prioritaires. Les voiliers en course doivent s'en écarter et peuvent utiliser tous moyens pour le faire sur une route perpendiculaire à celle du navire de commerce. Dans ce cas la règle 42 ne s'applique pas. Les navires de commerce naviguant sur le plan d'eau de la régata seront précédés d'un canot de sécurité. Tout passage entre le navire de commerce et le canot de sécurité sera sanctionné par une disqualification immédiate sans instruction.

COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

PRESIDENT DU COMITE DE COURSE : Alexandre Horgnies.  : alexandre.horgnies@gmail.com

PRESIDENT DU JURY : Hervé Chastel  : herve.chastel@gmail.com